

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-600 DU 7 DECEMBRE 1997

Chargeant Monsieur Adrien HOUNGBEDJI,  
Premier Ministre, chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des  
Relations avec les Institutions, Porte-Parole  
Gouvernement de l'intérim du Président de  
la République pour compter du 07 décembre  
1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du  
Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1er.** - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la  
République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Adrien  
HOUNGBEDJI, Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du  
Gouvernement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation  
présidentielle pour la République islamique d'IRAN.

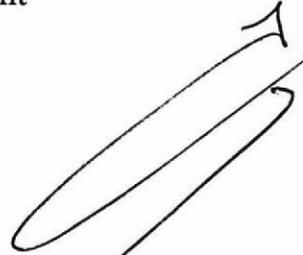
**Article 2.**- Il est délégué à Monsieur Adrien HOUNGBEDJI durant cette  
période, les pouvoirs de Chef de Gouvernement.

.../...

**Article 3.** - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 décembre 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a small '1' at the top and a '5' at the bottom, followed by a horizontal line.

**Mathieu KEREKOU.** -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 AUTRES  
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-